

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2024

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

11-04-2024-14

Date de convocation le 29/03/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, ETCHART, GRAUX, et LOQUET, GUITTONNEAU, CAZENAVE, DAUBAS ainsi que MM. CLAVÉ HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, LETARGUA et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avait donné pouvoir : M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal pour l'exercice 2024.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	1 099 800.00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	823 700.00 €
014	Atténuations de produits	256 333.00 €
65	Autres charges de gestion courante	756 602.05 €
67	Charges spécifiques	2 000.00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	5 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 798 340.39 €
Total		5 741 775.44 €

Recettes :

Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits des services, domaines et ventes	127 580.00 €
73	Impôts et taxes	1 136 433.00 €
731	Impositions directes	69 000.00 €
74	Dotations et participations	1685 390.00 €
75	Autres produits de gestion courante	150 000.00 €
76	Produits financiers	11.00 €

77	Produits spécifiques	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	17 000.00 €
002	Résultat reporté	2 550 761.44 €
Total		5 741 775.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
10	Dotations, fonds et réserves	11 547,00 €	9 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)		4 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles		40 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	5 000.00 €	345 000.00 €
23	Immobilisations en cours	2 520.00 €	2 107 304.39 €
27	Autres immobilisations financières		5 000.00 €
	100- Création d'une voie verte	200 000.00 €	
	101- Création d'un giratoire		100 000.00 €
	83 LENDRESSE Parc des sports	2 882 840.00 €	
	88- CHATEAU DE MONT	992 227.00 €	
	95- Salle Point Jeunes	3 000.00 €	
	96- Maison Assistantes Maternelles	559 910.00 €	
	97-Local Chasse et Ball Trap		250 000.00 €
	99- Groupe Scolaire Rafrachissement	178 412.00 €	
041	Opérations patrimoniales		27 050.00 €
Total		4 835 456.00 €	2 887 390.39 €

Total des dépenses cumulées	7 722 846.39 €
------------------------------------	-----------------------

Recettes :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
001	Résultat Investissement reporté		3 774 391.42€
10	Dotations et fonds divers		1 114 064.58 €
27	Autres immobilisations financières		5 000.00 €

16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)		
041	Opérations patrimoniales		27 050.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		2 798 340.39 €
	TOTAL		7 722 846.39 €

Total des recettes cumulées	7 722 843.39 €
------------------------------------	-----------------------

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte le budget 2024.

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La 1^{ère} Adjointe,

Véronique ETCHART

Pascal SALEFRANQUE

Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



ID : 064-216403964-20240411-11_04_2024_14-BF